



MAIRIE DE SOUSPIERRE

26 160

ARRETE DE CIRCULATION

N° 2/2021

Monsieur Le Maire de SOUSPIERRE

- Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la voirie urbaine,
- Vu la demande formulée par l'entreprise Eiffage Energie Rhône Alpes , pour effectuer des travaux sur la route du Planat à la hauteur de la Mairie à compter du 8/04/2021 et pour 60 jours .

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée sur cette route et le stationnement interdit sur cette route. Le nombre de places disponibles sur le parking de la Mairie sera réduit durant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée, conforme au code de la route, sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les droit des tiers sont et demeurent réservés, l'entreprise devra garantir durant les travaux un accès permanent aux propriétés et parking Mairie.

ARTICLE 4 : Les forces de police et de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SOUSPIERRE

Le 06/04/2021

Le Maire

Pierre MOSSAZ